



## **COVID-19 / CORONAVIRUS**

### **RASSEMBLEMENT INTERDIT**

**La Municipalité de Brigham vous rappelle que les autorités invitent avec insistance l'ensemble de la population à rester chez eux et à ne participer à aucun rassemblement de nature public ou privé.**

**Veillez noter que la Sûreté du Québec vérifiera au respect des directives gouvernementales. Un individu reconnu coupable par mise en accusation est passible d'une amende et/ou d'un emprisonnement.**

**Considérant l'interdiction de rassemblements émise par le gouvernement, nous demandons aux citoyens qui constateraient une situation dérogatoire de bien vouloir en aviser la Sûreté du Québec au 450 266-1122.**

**Nous invitons les citoyens à prendre les précautions prescrites par le Gouvernement du Québec : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>.**

**La Municipalité suit avec attention l'évolution de la situation et tiendra la population informée de tout développement.**

**Si la COVID-19 vous inquiète, vous pouvez contacter, sans frais, le 1 877 644-4545.**